

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60730-2-3

1990

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
2001-02

Amendement 2

**Dispositifs de commande électrique automatiques
à usage domestique et analogue –**

**Partie 2-3:
Règles particulières pour les protecteurs
thermiques des ballasts pour lampes tubulaires
à fluorescence**

Amendment 2

**Automatic electrical controls for household
and similar use –**

**Part 2-3:
Particular requirements for thermal protectors
for ballasts for tubular fluorescent lamps**

© IEC 2001 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 72 de la CEI: Commandes automatiques pour appareils domestiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
72/473/FDIS	72/494/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2002-10. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 2

SOMMAIRE

Remplacer les titres existants des articles 20, 23 et 26 par leurs nouveaux titres respectifs :

20 Lignes de fuite, distances dans l'air et distances à travers l'isolation solide

23 Prescriptions de compatibilité électromagnétique (CEM) – Emission

26 Prescriptions de compatibilité électromagnétique (CEM) – Immunité

Page 4

AVANT-PROPOS

Remplacer le deuxième alinéa après le tableau qui indique le rapport de vote par l'alinéa suivant:

La présente partie 2-3 doit être utilisée conjointement avec la CEI 60730-1. Elle a été établie sur la base de la troisième édition (1999) de cette publication. Les éditions ou amendements futurs de la CEI 60730-1 pourront être pris en compte.